



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 49525

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les persécutions dont font l'objet les chrétiens d'Orient, en Syrie, en Irak, en Égypte et au Liban notamment. La France se doit de défendre les chrétiens d'Orient en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent pour les protéger dans leurs villes et villages et empêcher les persécutions et ce, avec l'appui de l'Europe. Aussi, il lui demande s'il entend intervenir auprès des autorités égyptiennes pour que les conflits confessionnels soient traités de manière équitable par les tribunaux. Ainsi, elles doivent mettre fin aux "sessions de conciliation coutumières", coutume tribale bédouine récemment importée, durant laquelle les victimes coptes perdent leurs droits. Les vrais criminels doivent être arrêtés et la loi en vigueur appliquée pour mettre fin à la situation d'impunité qui alimente la répétition des attaques contre les coptes. Les filles coptes enlevées, converties et mariées de force doivent avoir le droit de revoir leurs parents et de retourner chez eux.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a déploré les violences survenues au Caire lors des opérations d'évacuation effectuées par les forces de l'ordre le 14 août dernier. Elle a également condamné les attaques contre les églises coptes qui ont suivi ces événements. Les coptes doivent bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens et voir leurs lieux de culte et institutions protégés et respectés. Les conseils de conciliation interconfessionnels, institués en Egypte dans les années 80, s'inspiraient des comités coutumiers destinés à résoudre les questions de vendetta en Haute-Egypte. Ils ont été créés pour essayer de remédier à l'impunité judiciaire dont profitaient les auteurs d'incidents contre les coptes. Leurs résultats n'ont cependant pas permis d'arriver à des solutions satisfaisantes et ils sont de plus en plus contestés au sein de la communauté copte. Les enlèvements par la force de jeunes filles coptes sont un phénomène très rare en Egypte. Il arrive en revanche que de jeunes mineures coptes se marient à des musulmans et se convertissent à l'islam, ce qui fait perdre à leur famille leur autorité parentale ou de tutelle. Le droit pour une épouse de voir sa famille est un droit reconnu en Egypte, mais il a parfois du mal à être exercé au sein de belles-familles rigoristes. Le gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient et demeure en contact permanent avec les responsables de ces communautés dont les principaux représentants sont reçus régulièrement au ministère des affaires

étrangères. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49525

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1151

Réponse publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3435